

Séance 1 : A l'origine de la multiplicité des mémoires

**Kennzeichen für Schutzhäftlinge
in den Konz. Lagern**
Form und Farbe der Kennzeichen

	Politisch	Berufs- Verbrecher	Emigrant	Bibel- forscher	homo- sexuell	Asozial
Grund- farben	Red triangle	Black triangle	Black triangle	Black triangle	Orange triangle	Black triangle
Abzeichen für Rückfällige	Red triangle with horizontal lines	Black triangle with horizontal lines	Black triangle with horizontal lines	Black triangle with horizontal lines	Orange triangle with horizontal lines	Black triangle with horizontal lines
Häftlinge der Straf- kompanie	Red triangle with a black dot	Black triangle with a black dot	Black triangle with a black dot	Black triangle with a black dot	Orange triangle with a black dot	Black triangle with a black dot
Abzeichen für Juden	Red Star of David	Black Star of David	Black Star of David	Black Star of David	Orange Star of David	Black Star of David
Besondere Abzeichen	Yellow triangle with a black dot Jüd. Rasse- schänder	Yellow triangle with a black dot Rasse- schänderin	Red circle Flucht- verdächtig	Black rectangle with white numbers Häftlings- nummer	Beispiel 	
	Red triangle with a black letter 'P' Pote	Black triangle with a black letter 'T' Tschewe	Red triangle with a black letter 'A' Wehrmacht angehöriger	Black rectangle with white numbers Häftling Ia		

Tableau des triangles en usage au camp de Dachau

Document sans date, coll. Service international de recherches, Arolsen

Ce tableau distingue les détenus par catégories, selon les critères discriminants établis par les SS. Le tableau rappelle que le triangle, comme le matricule, doit être porté sur la jambe et la veste pour les hommes, sur la robe pour les femmes.

Séance 2 : La temporalité des mémoires

Extraits du témoignage de Pierre Seel, déporté français pour motif d'homosexualité

« Je rentrai enfin en Alsace avec les tout derniers. A la gare de Mulhouse, la presse nous attendait. Je répondis à leurs questions de façon très laconique. Car, dans mon cas, il n'était pas question de tout dire. Je commençais déjà à censurer mes souvenirs et je réalisais qu'en dépit de mes attentes, en dépit de tout ce que j'avais imaginé, de l'émotion du retour tant espéré, la vraie Libération, c'était pour les autres ».

« A la Libération, le gouvernement de De Gaulle avait réalisé un toilettage très approximatif du code pénal français. Si les honteuses lois antisémites disparurent, celle concernant l'homosexualité survécut. Il fallut même de vigoureuses batailles pour que cette loi cesse d'exister, quelque quarante ans plus tard, en 1981 ».

« Le pacte de silence imposé par mon père au retour du camp de Schirmeck, concernant mon homosexualité, continuait à faire loi dans la famille : pas de confiance de ma part, pas de questions de la leur. Tous ensemble, nous faisions comme si de rien n'avait été ».

« J'eus envie de fonder un foyer, de donner à ma vie une suite honorable. Cela me permettait d'imaginer un espoir légitime : d'avoir un jour des enfants, et plus tard des petits-enfants. C'est ainsi, je crois, que je pris la décision étrange de me marier ».

« Un débat fut organisé à Toulouse, le 27 mai 1981, à la librairie Les Ombres Blanches, rue Gambetta. Ce débat concernait principalement la déportation des homosexuels par les nazis [...] J'écoutai cette conférence jusqu'à son épilogue. Puis de nombreuses personnes s'attardèrent autour des orateurs pour des discussions plus personnelles. J'attendais mon tour en silence. J'avais hâte de leur parler. Puis je dis à Jean-Pierre Joecker : Monsieur, ce que vous avez raconté là, moi je l'ai vécu ».

« Ce fut le début de toute la suite. Je compris qu'il y avait là un combat à mener. Témoigner, il fallait que j'ose témoigner, même si c'était encore anonymement. Etais-je le seul dans ce cas ? Je voulais aussi le savoir, retrouver d'autres témoins ; car celui qui crie seul est vite suspect. Et cette suspicion fait très mal. Il est vrai que la vie des homosexuels avait beaucoup changé depuis quelques années. Une fièvre associative avait entre-temps créé des festivals de films, des marches à visage découvert ».

« Enfin, un soir, l'anonymat que je cherchais encore à préserver explosa littéralement. J'appris par mon transistor que l'évêque de Strasbourg avait au dernier moment fait annuler toutes les réservations de chambres de son foyer catholique pour les inscrits à un congrès européen homosexuel organisé dans la capitale européenne par l'ILGA, l'association internationale homosexuelle [...] Au cours d'un point presse, ce 8 avril 1982, on demanda à l'évêque la raison de cette annulation catastrophique. Sa réponse fut catégorique : « Je considère l'homosexualité comme une infirmité » ».

« Je décidai alors de me lancer dans une série de démarches pour faire reconnaître ma déportation et, à travers elle, la déportation des homosexuels par les nazis. Elles m'épuisèrent, et il faut bien dire qu'à ce jour, elles ne s'honorent pas de résultats tangibles. Il me fallait vaincre une ignorance, pire : une incrédulité, dont je pris alors seulement la mesure. Je me souviens de cette jeune femme, derrière un bureau, qui avait cessé de noter mon argumentation lorsque j'avais ajouté à « déporté », « homosexuel », et que me regardait ébahie. Je lui demandai de continuer à noter ma requête. Elle se leva alors brusquement et appela sa supérieure ».

« Mon dossier était toujours au point mort au ministère des Anciens combattants et victimes de guerre. Quant au fait général de la déportation des homosexuels, il est encore vigoureusement contesté : les associations qui veulent depuis quelques années honorer les morts lors de la Journée mondiale de la déportation sont toujours récusées par le cortège officiel. De graves incidents éclatèrent même dans de nombreuses villes en 1989, à l'occasion de cette journée mondiale qui célèbre toutes les victimes de la barbarie nazie. A Besançon, parmi ceux qui assistaient à la cérémonie, certains crièrent : « Les pédés au four ! On devrait rouvrir les fours pour les mettre dedans ! ».

« En juillet 1990, le maire de Mulhouse, Jean-Marie Bockel, posa une question écrite à l'Assemblée nationale à André Méric, secrétaire d'Etat chargé des Anciens combattants et des victimes de guerre, sur son intention de reconnaître officiellement la déportation des homosexuels par les nazis « que l'histoire a injustement oubliée ». La réponse parut un mois et demi plus tard dans le Journal officiel : « Les homosexuels victimes de la déportation peuvent, comme tous les déportés, bénéficier du droit à réparation ».

En juin 1994, l'Etat délivre finalement à Pierre Seel le titre de Déporté politique.

En avril 2001, Le Premier Ministre Lionel Jospin évoque la déportation pour homosexualité lors d'un discours public.

En avril 2005, le Président de la République Jacques Chirac fait de même.

Pierre Seel décède à Toulouse, le 25 novembre 2005, à l'âge de 82 ans. Quelques mois plus tard, un hommage officiel est rendu à sa mémoire sous l'Arc de Triomphe, en présence de ses proches, de représentants de l'Etat, du monde de la mémoire et du monde associatif LGBT.

Le 23 février 2008, la ville de Toulouse inaugure un lieu de mémoire de la déportation pour motif d'homosexualité en donnant à une de ses rues, le nom de Pierre Seel. Un autre lieu à sa mémoire a vu le jour à Mulhouse le 15 mai 2010 avec l'inauguration d'une plaque commémorative honorant Pierre Seel ainsi que les autres Mulhousiens anonymes dans son cas.

Séance 3 : L'historien et les mémoires

I. Après le silence, la construction mémorielle

Contexte des années 1970 => émergence de revendications homosexuelles

- Article du journal *Tout !* d'avril 1971 (coordonné par les membres du Front Homosexuel d'Action révolutionnaire (FHAR)) intitulé « Le triangle rose » qui affirme que « *sous le IIIe Reich périrent dans les camps de concentration nazis 50 à 80 000 homosexuels* ».

- 25 avril 1975 : Délégation du Groupe de Libération des Homosexuels (GLH) sur l'île de la Cité à l'occasion de la Journée Nationale du Souvenir de la Déportation pour déposer une gerbe en forme de triangle rose. Plusieurs membres sont arrêtés.

- La pratique du dépôt se généralise de façon annuelle et dans plusieurs villes de France. En 1985, la cérémonie dégénère lorsque d'anciens déportés affirment que l'on « *devrait rouvrir les fours pour eux* ». L'incident fait l'objet d'un reportage sur *TF1* et dans un article *du Monde*. La revendication gagne en visibilité.

- Années 1980 : Témoignage du seul déporté homosexuel français connu (Pierre Seel) soutenu et encouragé par les journaux et associations. Son autobiographie est éditée en 1994 et co-écrite par Jean Le Bitoux.

- Années 1990 : l'Association *Act Up* s'illustre avec son slogan « *Le Sida est notre Holocauste* »

II. l'institutionnalisation de la mémoire

- 1988 : Edition de l'ouvrage de Jean Boisson (*Le triangle rose. La déportation des homosexuels*) qui affirme qu'« *un million d'homosexuels* » a disparu dans les camps de concentration. L'ouvrage est encensé par *Gai Pied* mais méthodologiquement contesté par les rares historiens qui s'y sont intéressés.

- 1989 : Création par Jean Le Bitoux d'une association : Mémorial de la Déportation homosexuelle (MDH). Son président devient le référent et écrit plusieurs ouvrages sur la question.

- 2003 : Création d'une seconde association concurrente : Les Oubliés de la Mémoire (ODLM) qui s'oppose à la précédente sur la méthode pour obtenir une reconnaissance officielle.

=> La question des chiffres devient alors centrale et suscite de nombreuses discussions.

Le tableau suivant résume les chiffres qui circulent à partir des années 1980. A cette époque, les données sont souvent floues et ne précisent pas toujours le contexte géographique (Europe, Allemagne ou France), ni ce qui est sous-entendu derrière le terme « homosexuel déporté » (seulement pour ce motif, déporté, tué...).

Les chiffres de la déportation pour homosexualité en Europe

	Arrestations	Emprisonnements	Déportations	Morts
Richard PLANT, <i>The Pink triangle, The Nazi War against Homosexuals</i> (1986)	-	-	-	entre 5 000 et 15 000
Jean BOISSON, <i>Le triangle rose. La déportation des homosexuels (1933-1945)</i> (1988)	-	-	-	1 000 000

Rob EPSTEIN et Jeffrey FRIEDMAN (en collaboration avec Klaus Müller pour les conseils historiographiques), <i>Paragraphe 175</i> (1999) [sorti en France en 2001]	100 000	50 000	10 000 à 15 000	Environ 10 000
Michel CELSE et Pierre ZAOUI, « Négation, dénégation, la question des triangles roses » (2000)	-	-	de 5 000 à 15 000	entre 3 000 et 6 000
Jean LE BITOUX, <i>Les oubliés de la mémoire</i> (2002)	100 000	60 000	10 000	environ 3 300
Mémorial de L'Holocauste de Washington	100 000	50 000	5000 à 15 000	-

III. Le réveil des historiens

=> L'objectif des historiens français est alors essentiellement de travailler sur la réalité nationale de la déportation pour motif d'homosexualité.

- 2001 : Résultats d'une étude commandée en 1997 à la *Fondation pour la Mémoire de la Déportation* (FMD) qui recense 210 noms de personnes ayant été arrêtées, puis déportés par les nazis au titre du motif 175.

Ces résultats sont suivis d'effets politiques :

* Evocation de la déportation pour motif d'homosexualité par le Premier ministre Lionel Jospin dans un discours en 2001.

* Evocation de la déportation pour motif d'homosexualité par le président de la République Jacques Chirac dans un discours en 2005.

- Colloque organisé à Dijon en 2007 au cours duquel les historiens démontrent que parmi les 210 personnes recensées en 2001... beaucoup étaient en fait Allemands. En l'état actuel des recherches, les déportés français pour motif d'homosexualité sont 63.

Les historiens insistent cependant sur plusieurs éléments :

* Ce chiffre ne concerne que les déportés français. A l'échelle européenne, on compte entre 5 000 et 15 000 déportés pour motif d'homosexualité.

* Ce chiffre est appelé à évoluer : d'autres archives en cours d'analyse laissent déjà entendre que d'autres cas seront recensés.

* Ce chiffre ne concerne que les déportés pour motif d'homosexualité. Pour le moment, aucune recherche ne permet de recenser les homosexuels déportés pour d'autres motifs (raciaux, politiques...)

* Ce chiffre ne concerne qu'un aspect de l'histoire des homosexuels français durant la Seconde Guerre mondiale, à savoir celui de la déportation. Il reste désormais à s'interroger sur le sort de ceux qui ont pu être persécutés d'autres façons (emprisonnement, traitements médicaux...) mais aussi sur ceux qui ont résisté, qui se sont engagés dans la collaboration, ou qui ont adopté une posture attentiste.

Malgré ces précautions, l'accueil a parfois été pour le moins frileux de la part des associatifs. Ils ont certes permis une avancée exceptionnelle des connaissances et un soutien important à des revendications plus sérieuses... mais ils ont aussi parfois été interprétés comme une forme de minimisation de la persécution des homosexuels par les historiens.

Séance 4 : Les guerres de mémoires

Les "Oublié(e)s" de la Mémoire Association Civile Homosexuelle du Devoir de Mémoire

L'association a pour but de :

- Fédérer sur le territoire national des personnes physiques et morales, qui reconnaissent que la Déportation des homosexuelLEs est un élément constitutif de la Mémoire Commune.
- Rassembler des personnes ayant été acteur ou témoin des conflits contemporains en particulier lorsqu'elles ont à ce titre la qualité d'ancienNE combattantE, résistantE, déportéE, ou victime de guerre.
- Oeuvrer pour la création de lieux mémoriels, de toute forme, sur tout le territoire pour la connaissance et la reconnaissance de la déportation pour motif d'homosexualité et notamment pour l'édification d'un monument national "à la mémoire des victimes de l'homophobie dans l'Histoire".
- Soutenir, entreprendre, favoriser toute étude ou recherche, action d'information, de formation ou d'éducation, action politique, culturelle ou sociale, pour la connaissance et la reconnaissance de la déportation pour motif d'homosexualité.
- Présenter un drapeau de tradition aux couleurs de la France, aux armes de l'association, dans les villes du territoire national, lors des cérémonies nationales et organisées par les autorités locales, pour marquer notre témoignage visible de reconnaissance et de solidarité de Mémoire.
- Organiser des évènements publics de mémoire, rappelant ce qui a été, raconter la réalité des faits sur la déportation des homosexuelLEs, ainsi qu'une cérémonie autour du 17 mai (journée internationale contre l'homophobie) « à la mémoire des victimes de l'homophobie dans l'Histoire ».
- S'associer au " Devoir de Mémoire " durant toutes les Cérémonies organisées par les pouvoirs publics. Les adhérentEs de l'Association et le Drapeau doivent y être présents.
- Lutter pour la paix et contre toutes formes de discriminations et d'homophobie qui existent encore aujourd'hui en France et dans le Monde.
- Agir dans le respect le plus absolu des principes de liberté individuelle et d'égalité.
- Entreprendre toutes actions juridiques et judiciaires liées à la poursuite de ses objectifs.
- Assurer en toutes circonstances l'entraide, la solidarité entre les adhérentEs.

La fondation de la Résistance

Créée officiellement en 1993, reconnue d'utilité publique et placée sous le haut patronage du Président de la République, la Fondation de la Résistance assume trois missions essentielles :

- sauvegarder la mémoire de tous les actes individuels et collectifs, ayant marqué la résistance intérieure et extérieure contre l'occupant nazi entre 1940 et 1945, en encourageant notamment la recherche historique dans ce domaine, et lutter contre toutes les formes de négationnisme ;
- transmettre aux jeunes générations et à la société civile les valeurs individuelles et collectives qui motivaient les acteurs de la Résistance sous toutes ses formes ;
- pérenniser la mémoire des associations d'anciens résistants ne pouvant plus exister par elles-mêmes.

La Fondation de la Résistance soutient l'action de deux associations affiliées qui œuvrent à ses côtés : Mémoire et Espoirs de la Résistance (MER) et l'Association pour des Études sur la Résistance intérieure(AERI).

Dirigée par un conseil d'administration composé de 19 personnes réparties en 3 collèges (représentant les fondateurs, les pouvoirs publics et des personnalités diverses) elle comprend un comité historique, un comité financier et un comité d'animation et de suivi des associations conventionnées avec elle.

La Fondation pour la Mémoire de la Déportation

La Fondation pour la Mémoire de la Déportation, est la plus ancienne des Fondations de mémoire issue de la Seconde guerre mondiale. Elle s'est voulue, dès sa création, en 1990, comme le souhaitaient ses fondateurs, représentative des différents courants historiques de la déportation et donc porteuse de plusieurs mémoires. La composition de son Conseil d'administration traduit cette volonté puisqu'il est constitué de déportés dits de répression (résistants, otages, communistes, syndicalistes, militaires etc.) et de déportés dits de persécution, (parce que juifs selon les critères établis par le régime de l'Etat français de Vichy et les nazis).

En outre le dosage équilibré des sensibilités politiques de ses administrateurs favorise l'expression des différents courants de pensée qui ont animé la résistance et l'opposition au nazisme et à l'Etat français de Vichy, puis alimenté la mémoire de l'après-guerre.

Elle demeure attachée à l'évocation équilibrée et différenciée des deux grands courants de déportation, envoyant dans des « usines de mise à mort » des êtres humains parce nés juifs ou tziganes, et dans les camps de concentration des « ennemis du Reich allemand nazi » (résistants, communistes, socialistes, chrétiens, témoins de Jéhovah, « asociaux » etc.), pour les briser et en faire des serviteurs zélés du nazisme, ou pour s'en débarrasser, non sans exploiter jusqu'au bout leur force de travail.

La Fondation pour la mémoire de la Shoah

La Fondation pour la Mémoire de la Shoah est une fondation privée reconnue d'utilité publique.

Sa dotation provient de la restitution par l'État et les établissements financiers français des fonds en déshérence issus de la spoliation des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale.

La Fondation apporte un soutien permanent au Mémorial de la Shoah à Paris.

Elle a également pour vocation de soutenir des projets dans cinq domaines : la solidarité envers les survivants de la Shoah, la recherche historique, l'enseignement de la Shoah, la transmission de la mémoire et la culture juive (voir le détail de nos missions).

Association pour défendre la mémoire du maréchal Pétain

Au lendemain de la mort du Maréchal Pétain, le 23 juillet 1951, prenant la suite d'un Comité d'Honneur formé en 1948, à l'initiative du Général Héring pour demander la libération du Maréchal, se constitue sous le patronage du général Weygand, la présidence du général Héring et avec le concours de Mes Jean Lemaire et Jacques Isorni L'Association pour Défendre la Mémoire du Maréchal Pétain (A.D.M.P.). Celle-ci se fixe une double mission :

- Translation de l'Illustre Soldat du cimetière de l'Île d'Yeu à l'Ossuaire de Douaumont, pour se conformer au vœu exprimé par le Maréchal en 1938,
- Révision du procès de 1945.

La mission fondamentale demeure la défense de la mémoire de Philippe Pétain, c'est à dire :

- PROMOUVOIR, à défaut d'obtenir la REVISION DE SON PROCES, reconnue comme légale, mais cependant maintes fois rejetée par les gouvernements successifs, toute action tendant à sa réhabilitation dans l'esprit des Français :

- * en luttant pour le rétablissement de la vérité historique systématiquement déformée

- * en mettant en lumière les idées, les paroles et les actes du Maréchal à travers le rôle qu'il a véritablement joué dans notre Histoire.

- POURSUIVRE les actions visant à la TRANSLATION de la dépouille du Maréchal à Douaumont.